

Charte déontologique et de qualité professionnelle

Procédure: P09-01 Rev.0 - Oct-2022

1 – Déontologie et éthique professionnelle

Le formateur mandaté par YOU-mans s'engage à exercer son activité en appliquant les principes généraux de la déontologie et de l'éthique professionnelle :

- ♣ Respect de la personne humaine et de la personnalité de chacun
- ♣ Indépendance de jugement et d'action
- ♣ Honnêteté, neutralité
- ♣ Respect de la confidentialité professionnelle et de la culture du client
- ♣ Respect de l'interdiction de toute forme de discrimination
- ♣ S'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position

2 – Relations avec les clients

Le formateur mandaté par YOU-mans s'engage à :

Accepter des missions confiées par YOU-mans dans la limite de ses compétences et de sa disponibilité en respectant les engagements pris dans leur intégralité y compris le système Qualiopi , la « charte de bon fonctionnement » et la charte déontologique et de qualité professionnelle.

D'exercer son action dans l'intérêt commun du client et des stagiaires, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.

Respecter la pédagogie concordée avec YOU-mans tout en adaptant la formation au public

Questionner régulièrement ses stagiaires afin d'adapter en continu ses formations au niveau du public.

Informers en temps utile la direction YOU-mans de :

- ♣ l'impossibilité à répondre à un besoin de formation
- ♣ des absences, des risques d'abandon et de toute réclamation des stagiaires
- ♣ de tout élément risquant d'entraver l'atteinte des objectifs pédagogiques ou au bon déroulement des actions de formation

Veiller à établir le juste rapport qualité-prix de sa prestation et de tenir compte du travail préparatoire dans la facturation

Respecter les décisions de la Direction YOU-mans

Faire vivre le projet pédagogique de YOU-mans

3 – Relations avec la profession

Le formateur mandaté par YOU-mans s'engage à :

Contribuer par son comportement et la qualité de ses actions à renforcer l'image de la profession

Se doter des moyens nécessaires à son professionnalisme et au développement continu de ses compétences en déployant une veille réglementaire, pédagogique et d'évolution des métiers.

Connaitre et appliquer les lois et les règlements et, en particulier, le livre IX du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et de se tenir au courant de leur évolution

Etre en règle par rapport à toute obligation légale et fiscale

N'accepter aucune rémunération illicite

Ne pas prendre sciemment la place d'un confrère auprès d'un client

Ne pas dénigrer un confrère auprès d'un client

Respecter la propriété intellectuelle et citer ses sources

En cas de tout litige, choisir d'abord une solution amiable